



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Ressources Humaines, de la Formation et des Affaires Juridiques
Direction des Affaires Juridiques

**TERMES DE REFERENCE DU SEMINAIRE REGIONAL DE VULGARISATION
DES TEXTES DE BASE DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)
ET DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(BCEAO) A L'ATTENTION DES MAGISTRATS DES ETATS MEMBRES DE
L'UMOA**

Août 2016



I - Contexte et justification

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de contribuer au renforcement des capacités des professionnels du droit sur les textes de base de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et de la BCEAO, notamment le Traité de l'UMOA et les Statuts de la BCEAO annexés audit Traité ainsi que les textes d'application (lois uniformes, instructions, avis, etc.) pris dans les domaines monétaire, bancaire et financier de l'Union.

L'objectif poursuivi par la Banque Centrale est de participer à l'assainissement du cadre des activités économiques, en favorisant une bonne administration de la justice, et de contribuer à l'amélioration du climat des affaires dans les Etats membres de l'Union.

Dans le cadre de ce programme de vulgarisation, la Banque Centrale prévoit d'organiser un séminaire de formation et de sensibilisation aux fins de favoriser une meilleure connaissance desdits textes par les professionnels du droit, en particulier, les magistrats issus des huit (8) Etats membres de l'UMOA. Cette initiative permettrait d'améliorer subséquemment la pratique des instruments juridiques en cause.

A cette fin, la BCEAO envisage d'inviter, dans le cadre d'un séminaire qui se tiendra, à son Siège à Dakar, trois (3) magistrats de chacun des Etats membres de l'UMOA.

Les présents termes de référence ont pour objet de préciser notamment les objectifs du séminaire, ses domaines, le public cible ainsi que les résultats escomptés.

II - Objectifs du séminaire

L'objectif général du séminaire est de faciliter l'appropriation du cadre institutionnel de l'UMOA et de la BCEAO ainsi que du droit monétaire, bancaire et financier de l'Union par les magistrats.

De manière spécifique, les actions à mener devront permettre aux bénéficiaires :

- d'améliorer leur connaissance du Traité de l'UMOA et des Statuts de la BCEAO annexés audit Traité et des interrelations de cet instrument avec le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- de développer une meilleure compréhension du droit monétaire, de la réglementation bancaire et financière de l'Union ;
- d'appréhender le rôle des établissements de crédit dans le financement de l'économie et la préservation de la stabilité financière ;
- d'être mieux informés et formés aux contraintes et aux risques auxquels sont confrontées les institutions financières.

III - Domaines du séminaire

Le séminaire porte sur les domaines ci-après :

- les textes de base de l'UMOA et de la BCEAO ;
- les conditions d'exercice et de contrôle des établissements de crédit ;
- la réglementation relative aux systèmes et moyens de paiement ;
- la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ;
- la réglementation spécifique aux institutions de microfinance ;
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- la répression du faux monnayage et des autres atteintes aux signes monétaires.

En fonction de leur densité, certains domaines pourront être traités à l'occasion d'un autre séminaire de formation.

IV - Public cible – résultats escomptés

IV.1 – Public cible

Le séminaire de formation envisagé s'adresse principalement aux magistrats en exercice dans les juridictions civiles et commerciales de l'ensemble des huit (8) Etats membres de l'UMOA. Le budget alloué pour l'organisation permettra d'inviter trois (3) magistrats par Etat.

IV.2 – Résultats escomptés

Il est attendu pour les bénéficiaires de ce séminaire :

- l'amélioration de leurs connaissances sur le cadre institutionnel et normatif de l'UMOA ;
- l'acquisition des outils pour analyser et traiter les problèmes relatifs aux cadres institutionnels et normatifs de l'UMOA et de l'UEMOA ;
- une meilleure connaissance du rôle des établissements de crédit dans le financement de l'économie et la préservation de la stabilité financière ;
- la sensibilisation sur les contraintes et les risques auxquels sont confrontées les institutions financières ;
- à terme, une meilleure pratique professionnelle dans les matières susvisées.

V – Date de tenue du séminaire

Cette première édition du séminaire se tiendra du 26 au 28 octobre 2016 au Siège de la BCEAO, à Dakar.

VI – Evaluation du séminaire

Après la première édition du séminaire, la BCEAO et les magistrats ayant participé audit séminaire, procéderont, dans le premier trimestre de l'année suivante, à une évaluation par rapport aux attentes des participants. Cette évaluation permettra de procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires, pour les prochaines éditions du séminaire. En effet, une organisation de ce séminaire, plusieurs années de suite, est nécessaire pour permettre la sensibilisation de plusieurs magistrats des Etats membres de l'Union.

VII – Frais induits par l'organisation du séminaire

La BCEAO prend en charge le transport, l'hébergement et les indemnités journalières des participants de même que la rémunération des animateurs.
